



Avis à manifestation d'intérêt N°2019/003/Agetib/DG/SPM

Accord de prêt : BOAD 2017038/PR BF 2019 0800
Titre du projet : - Projet d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso
- Projet de réhabilitation du port sec de Bobo-Dioulasso

Présélection de bureaux d'études pour le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso (voiries et réseaux divers VRD)

1. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI BF) a sollicité et obtenu de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) des fonds pour le financement des travaux de réhabilitation et d'extension du Port sec de Bobo-Dioulasso et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux contrôle et à la surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso (volet VRD).
2. Les services comprennent essentiellement les prestations de contrôle de surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso (lot 1 ; lot 2 et lot 3). Il s'agira pour le consultant de réaliser la revue de l'étude technique détaillée existante du projet avant le démarrage des travaux, d'assurer la totalité des tâches de surveillance sur le terrain ainsi que le contrôle géotechnique en collaboration avec le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP), d'assurer la surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, de sécurité, santé et d'hygiène.
3. L'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (Agetib), agissant pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), invite les candidats intéressés, à manifester leur intérêt pour les services ci-dessus en fournissant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés similaires, l'organisation technique et managériale du candidat, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années (2016-2017-2018) ou sur la période d'existence du cabinet, l'attestation d'inscription à l'ordre des ingénieurs pour les entreprises Burkinabés). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas les 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les critères techniques de sélection comprennent :

Critères	Notes
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations : Le candidat devra justifier de sa qualification dans les domaines : revue d'étude technique détaillée des travaux de voiries et réseaux divers (VRD) ou de plateformes, contrôle et surveillance à pieds d'œuvre de travaux de voiries, contrôle technique des travaux y compris la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, de sécurité, santé et d'hygiène.	15 points
2. Nombre d'années d'expérience : - < 5 ans - Entre 5 et 10 ans - > 10 ans	10 points 0 point 5 points 10 points
3. Qualification du candidat dans le domaine des prestations durant les dix dernières années (joindre les attestations et les pages de garde et de signature des contrats enregistrés aux impôts) i. Contrôle et surveillance de travaux de voiries et assainissement :20 points (5 points par référence) ; ii. Contrôle et surveillance de travaux d'aménagement de plateforme (terrassements généraux et revêtement en bicouche) : 15 points (5 points par référence) iii. Contrôle et surveillance de travaux AEP et sécurité incendie : 5 points (2,5 points par référence) iv. Contrôle et surveillance de travaux d'installation de réseau électrique et d'éclairage public : 10 points (5 points par référence)	50 points
4. Organisation technique et managériale du cabinet : i. Note de présentation du candidat : 2 points ii. Organigramme : 6 points iii. Définition des postes : 2 points	10 points
5. Qualification générale et personnel professionnel permanent : i. Nombre d'experts mobilisables par le candidat dans les domaines des travaux routiers, de la géotechnique, de l'assainissement, de la topographie, de l'électricité et de l'hygiène sécurité et environnement : 15 points (2.5 points par expert) (justifier la permanence de l'expert dans le cabinet et fournir son CV)	15 points
Le nombre minimal de points exigé est fixé à 75 sur 100 points	

4. Une liste restreinte de six (06) bureaux, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie. Ces bureaux pré sélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du dossier de demande de propositions qui leur sera remis ; un candidat sera sélectionné suite à cette consultation selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité coût).
5. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina** -11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11, Secteur 52, Avenue Mouammar KADHAFI ; Tél. : + (226) 25 37 72 23-Email. : infos@agetib.bf; Site web : www.agetib.net – BUKINA FASO de **08 heures à 15 heures (heure GMT)**.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et présentées sous forme d'un document relié en un original et trois copies marquées comme tels et elles doivent être déposées sous pli fermé, avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation et d'extension du port sec de Bobo-Dioulasso** » à l'adresse ci-après : Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina - 11 BP 1912 Ouagadougou CMS 11, Secteur 52, Avenue Mouammar KADHAFI ; Tél. : + (226) 25 37 72 23 - Fax. : + (226) 25 37 72 24 BURKINA FASO au plus tard le **27 septembre 2019 à 10 heures 00 minute GMT.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres par voie électronique ne seront pas acceptées. Tout candidat présentant plus d'une offre seule ou en groupement sera disqualifié pour cette procédure.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, l'AGETIB ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

8. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de réunion du l'Agetib Tél. : + (226) 25 37 72 23-BURKINA FASO au plus tard le **27 septembre 2019 à 10 heures 15 minute GMT.**

Ouagadougou, le **05 SEP 2019**

Le Directeur Général de l'Agetib


Mathieu LOMPO
Directeur
Général
